LE NUMÉRO : 25 CENTIMES

--LA PLUS FORTE-- VENTE DE LA RÉGION
LILLE : 185, Rue de Paris
PARIS, 43, Bd Haussmann

JOURNAL D'INFORMATION

L'Egalité de Roubaix — Tourcoing

MERCREDI 20 JANVIER 1932

BUREAUX :
ROUBAIX Téléph. 9-51 — 45, rue de la Gare, 45
TOURCOING Téléph. 9-85 — 3, rue Fidele Lehoucq

Directeur : Eug. GUILLAUME

LE NOUVEAU CABINET LAVAL
s'est présenté hier devant les Chambres

Le Président du Conseil a donné lecture de la déclaration ministérielle dans laquelle il est dit que rien de notre créance ne sera sacrifié sans une remise corrélative de nos propres dettes

M. Roger Salengro, député du Nord, a demandé que les interpellations sur le chômage soient discutées après celles relatives à la politique extérieure.

(DE NOTRE RÉDACTION PARISIENNE)

La présentation du gouvernement Laval devant les Chambres n'a pas donné lieu à la séance passionnée qui était d'usage depuis plusieurs années chaque fois qu'un nouveau cabinet abordait le Parlement. Le débat a été des plus calmes.

Après le discours d'installation du président de la Chambre, M. Bouisson, M. Pierre Laval a donné lecture de la déclaration ministérielle. Cette communication a été écoutée avec courtoisie et sans soulever aucun incident. Les applaudissements qui ont souligné les divers paragraphes de la déclaration ont montré que la majorité demeurait toujours fidèle au président du Conseil.

Avant la discussion ordinaire des interpellations visant la politique extérieure et intérieure du Gouverrement M. Roger Salengro, député-maire de Lille, est intervenu avec force pour demander que les interpellations concernant l'angoissant problème du chômage viennent devant la Chambre dès la fin du débat qui s'ouvrait

MM. Frossard, Léon Blum, Margaine et Cachin se sont ensuite succédés à la tribune. Ils ont, tour à tour, envisagé les problèmes internationaux et les solutions qu'ils comportent.

Le discours du leader du groupe socialiste a donné lieu à de vives interruptions, si bien que M. Léon Blum a dû un instant regagner sa place. L'émotion calmée, le chef du Parti socialiste a terminé sous les vives ovations des gauches.

La suite de la discussion a été renvoyée à jeudi, date à laquelle le président du Conseil espère en terminer, au prix d'une séance de nuit.

LA SÉANCE

Dès l'ouverture de la séance, M. **Fernand Bouisson** prononce son discours, unanimement applaudi à plusieurs reprises. Il passe en revue la situation mondiale. Il dit la nécessité de mener dans un large esprit de compréhension, la lutte contre le chômage. Il montre enfin l'urgence qu'il y a à voter le budget et la loi de finances.

Parlant du problème des réparations M. Bouisson dit que notre pays ne saurait rien abandonner de sa créance sans la garantie d'une réduction équivalente de ses dettes.

La France n'a cessé de manifester sa volonté de paix par sa collaboration sincère aux institutions internationales et d'abord à la S. D. N. dont il faut plus que jamais, que le prestige demeure intact par la création de l'Union européenne, par l'élaboration du pacte de renonciation à la guerre. La France ne veut pas s'isoler ; mais parce qu'elle reste animée d'un esprit de large conciliation, elle croit pouvoir prétendre que des accords longuement discutés solennellement enregistrés, ne soient pas dénoncés par la décision unilatérale d'une des parties.

M. Pierre Laval monte à la tribune, mais quelques députés d'extrême-gauche criant : « Briand ! Briand ! », les députés de la majorité applaudissent alors vivement le président du Conseil.

LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

Le Président du Conseil s'exprime en ces termes :

« Ce n'est pas un vote des Chambres qui a déterminé la démission du précédent Cabinet. Pendant près de douze mois, votre confiance envers lui ne s'était jamais démentie. Elle s'affirmait encore à la fin de la dernière session.

» Vous savez dans quelles conditions nous avons tenté sans y réussir d'élargir les bases de notre action. Les événements mêmes et les difficultés qui nous avaient paru requérir de tous un effort d'union suffisent à déterminer aujourd'hui les points essentiels du programme que nous avons à vous soumettre.

LES RÉPARATIONS, LA LIMITATION ET LA RÉDUCTION DES ARMEMENTS

» Notre Gouvernement doit faire face à de grands devoirs de politique extérieure. Il devra s'attacher aux deux problèmes qui sont en ce moment l'objet de discussions internationales : les réparations, la limitation et la réduction des armements.

» La crise dont l'interdépendance économique des nations nous fait subir les effets, n'a point seulement troublé l'opinion des peuples, elle a encore suscité de nombreux systèmes fondés plutôt sur l'imagination des doctrinaires que sur la réalité des faits. Le monde avide de formules qui lui promettent la guérison du mal dont il souffre, accueille malheureusement avec trop de faveur les théories qui lui apportent une panacée sans pénitence. L'annulation des réparations et des dettes de guerre procéderait de cet état d'esprit.

» Nous ne saurions accepter pour l'avenir des solutions qui, impuissantes à conjurer la crise, atteindraient la France dans ses intérêts essentiels et dans ses droits affirmés par des traités librement conclus. Nous ne laisserons pas prescrire le droit aux réparations.

» On nous demande un quitus en faveur de nos débiteurs.

» Un double devoir s'impose à nous : A l'égard des générations qui ont subi la guerre : un devoir de probité ne rien sacrifier de notre créance sans une remise corrélative de nos propres dettes ; à l'égard des générations futures un devoir de prudence : subordonner tous accords à un juste équilibre des conditions de production et d'existence.

» Or cet équilibre serait rompu si, la crise passée, la disproportion des charges financières ou fiscales grevant l'activité des peuples nous plaçait dans a concurrence internationale en état d'infériorité certaine.

» Le Gouvernement dans toutes les négociations qu'il devra poursuivre pour adapter à la période de dépression économique les accords en vigueur sur les dettes de guerre continuera d'obéir strictement à ces principes fondamentaux que le Parlement français a toujours approuvés.

LA CRISE ÉCONOMIQUE ET LE CHOMAGE

» La position de la France n'est d'ailleurs pas aussi privilégiée qu'on le déclare volontiers à l'étranger. Déjà, l'Etat, par le programme d'outillage national, a dû venir au secours du marché intérieur. Le Gouvernement continuera de prendre en faveur de notre économie industrielle commerciale et agricole les mesures propres à atténuer la crise. Il s'appliquera à résoudre les émouvants problèmes posés par le chômage.

QUELQUES INTERPELLATEURS INSCRITS

On voit de haut en bas et de gauche à droite : MM. Louis MARIN, Léon BLUM, FROSSART, DALADIER et HERRIOT.

LE VOTE DU BUDGET

» Comme dans tous les pays sans exception les finances publiques, durement atteintes traversent dans le nôtre quelque temps épargne, une phase difficile. Le Gouvernement demandera au Parlement de discuter le budget de 1933 dès que la Commission des finances de la Chambre, qui en poursuit l'examen avec activité aura achevé d'en rapporter le projet.

» Tous ses efforts tendront à obtenir le vote de la loi de finances dans les délais normaux. Si les deux assemblées veulent, comme nous en sommes sûrs, y consacrer le même zèle que l'année dernière, il sera possible au Parlement d'accomplir, avant que les députés soient appelés à se présenter devant le suffrage universel, le grand acte annuel qui est la raison première du mandat législatif.

LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

» La conférence pour la limitation et la réduction des armements se réunira le 2 février. La politique de la France sur ce point a été définie par le mémorandum du 15 juillet dernier. Cette politique inscrite dans le pacte est, depuis douze ans, celle de la France comme elle est celle de la S.D.N. Notre pays n'a jamais cessé d'en mesurer l'importance économique, politique et humaine : Proposition Léon Bourgeois sur la force internationale et le contrôle des armements, article 8 du pacte, résolution 14 de la IIIe assemblée ; formule : arbitrage, sécurité, désarmement, versée au débat par M. Edouard Herriot ; protocole de 1924, négocié par MM. Paul Boncour et Loucheur et qui reste, bien que non ratifié, l'expression la plus complète de la conception française ; applications successives de ces idées dans les accords de Locarno, le pacte de Paris, l'acte général d'arbitrage, tous actes auxquels est attaché le nom de M. Briand, tels sont les titres continus qu'invoque notre politique maintes fois ratifiée par nos Assemblées.

» Il suffit de marquer ces titres pour marquer sans avoir besoin d'y insister que c'est la politique de la nation que tous les partis y ont participé, que tous la maintiendraient. Tous proclament, au surplus, qu'ils n'en conçoivent le succès que dans un cadre déterminé : respect de la notion de contrat arbitrage, définition de l'agresseur, assistance mutuelle, c'est-à-dire sécurité.

» Pour abandonner ces principes, on aurait tort, où que ce soit, d'escompter de la part de la France ou faiblesse ou lassitude. Sa volonté d'organiser la paix exclut à la fois l'une et l'autre.

» Nous demeurons persuadés que sur l'essentiel, à la veille d'importantes négociations internationales, ceux-là même que nous regrettons de ne pas voir à nos côtés partagent quant au fond, l'opinion qui est la notre.

» Pour le vote et pour l'action, face à ces grands problèmes, le pays nous saura gré à tous de montrer les uns envers les autres, une volonté de conciliation. Cette volonté nous souhaitons, que nos prochains débats en puissent apporter au pays qui, à l'expiration de leur mandat va juger ses élus, le précieux témoignage.»

M. Laval, dès la première phrase où il fait constater ses efforts pour élargir son gouvernement, est interrompu à gauche par des exclamations ironiques.

M. Ybarnegaray et quelques autres députés de droite ripostent, mais **M. Pierre Laval**, d'une voix claire, poursuit avec calme sa lecture.

Les députés de la majorité applaudissent quand **M. Pierre Laval** affirme que la France ne laissera pas prescrire les droits de sa créance des réparations. A plusieurs reprises les mêmes mouvements de séance se reproduisent, des députés à gauche lançant quelques mots de reproches à la majorité.

La Chambre écoute avec plus d'attention grave la déclaration sur la conférence des armements. Lorsque **M. Laval** cite le nom de **M. Briand**, toute la Chambre éclate en applaudissements.

Le président du Conseil est vivement applaudi au centre, à droite et sur quelques bancs à gauche, quand il regagne sa place.

M. Roger Salengro interpelle sur l'aggravation du chômage et la diminution des salaires

Le Gouvernement accepte la discussion immédiate des interpellations sur la composition du Cabinet, la politique générale et la politique extérieure du gouvernement et il demande le renvoi à la suite des autres interpellations.

M. ROGER SALENGRO, député du Nord, dépose une interpellation sur l'**aggravation du chômage, la diminution des salaires et la crise de l'industrie textile.**

Le Groupe Socialiste avait chargé **M. SALENGRO** d'interpeller le Gouvernement sur l' « aggravation du chômage et les diminutions de salaires qui frappent le prolétariat ».

Le Président du Conseil ayant demandé que cette interpellation fut renvoyée à la suite, le **député du Nord** intervint aussitôt pour obtenir la discussion de son interpellation aussitôt après la fin du débat sur la politique générale.

Il souligne qu'il entend demander **l'institution obligatoire des fonds de chômage amenant ainsi le Gouvernement à instituer un système d'assurance-chômage sans contribution ouvrière ou patronale, à la charge exclusive de l'Etat.**

Il condamne vivement les diminutions de salaires « successives, multiples et réitérées » et demande au Gouvernement « s'il entend suivre à ce propos la politique de M. Lambert-Ribot et du Comité des Forges ».

Il pose enfin le problème de l'aide à apporter à l'industrie textile et demande au Gouvernement ses **intentions quant au projet de réduction à 1 % de la taxe sur le chiffre d'affaires frappant les produits finis et semi-finis dans ladite industrie.**

M. Renandel appuie cette intervention vivement applaudie à l'extrême-gauche.

M. Fernand Bouisson suggère ensuite que le débat sur la fixation de la date de l'interpellation de **M. SALENGRO** pourra être évoquée à la clôture de la discussion des interpellations sur la politique générale.

M. Roger SALENGRO se range à cette suggestion, agréée aussitôt unanimement par la Chambre.

Les interpellations sur la politique extérieure

M. Ledoux, député radical-socialiste des Ardennes, premier interpellateur, monte à la tribune. La Chambre est bruyante.

L'orateur critique les actes de la majorité qui ne sont pas toujours, dit-il, en accord avec les idées qu'ils expriment

(Lire la suite en deuxième page)

LE RÉVEIL ILLUSTRÉ EST PARU

IL PUBLIE :

Sa quatrième liste de gagnants du **Concours du plus Beau Roman-Cinéma.** — Les sports sur la neige. — Un roman-cinéma **Jean de la Lune.** — La vie du cinéma : **La curieuse existence de Wallace Beery.** — Jeux d'esprit. — Son Courrier des Lectrices. — Curiosités. — Les anachronismes d'Alexandre Dumas. — Rions ! — Nouvelles de partout, etc...

Voir également ses photos d'actualité sur : Le Carnaval de Nice. — La chaise électrique américaine. — Le sanglier mascotte des chasseurs alpins. — Au marché de Lens. — Une actrice dont on parle : **Orane Demazis.** — Un coup d'œil sur la Mode. — Sur la Riviéra, etc...

Dans ce numéro, le « RÉVEIL ILLUSTRÉ » publie la cinquième partie de son

CONCOURS de la meilleure 1re page

Plus de 12.000 fr. de prix

Dans son prochain numéro, le « RÉVEIL ILLUSTRÉ » commencera la publication de deux magnifiques romans :

Les Mémoires d'un cambrioleur retiré des affaires
par Arnould GALOPIN
— et —
LE FIANCÉ INCONNU
par Maurice BOUÉ

Le Numéro de 16 pages 0 fr. 35

Le demander à tous nos vendeurs et dépositaires

LES CRIMES DANS LA RÉGION

A MONCEAU-ST-WAAST UN BANDIT TENTA D'ASSASSINER UN FERMIER

APRÈS AVOIR FRAPPÉ SA VICTIME D'UN COUP DE MATRAQUE LE DANGEREUX MALFAITEUR A PRIS LA FUITE

Un acte de banditisme qui dénote chez son auteur une rare audace, s'est déroulé lundi soir dans une ferme isolée de **Monceau-Saint-Vaast**, aux environs d'**Auinoye**.

Un malfaiteur, qui s'était introduit et caché dans une dépendance de l'habitation, attaqua avec une matraque le fermier.

Il réussit à s'échapper, mais dès hier matin, les gendarmes de la brigade de **Beriaimont**, sous les ordres du chef Debreyne, commençaient une active enquête pour découvrir ce dangereux bandit.

A la ferme Saint-Vaast

Sur la route d'**Auinoye** à **Avesnes**, à deux cents mètres de la nouvelle Maison des Tout-Petits, récemment élevée sur le territoire de **Monceau-Saint-Vaast**, la ferme Saint-Vaast, d'une masse imposante, se dresse comme un bastion, à flanc de collines, encadrée sur trois faces par les routes qui mènent à **Leval**, à **Saint-Rémy-en-Chaussée** et à **Monceau**.

M. FAUCONNIER montrant au chef de gendarmerie l'endroit où il fut attaqué

Le neveu du fermier montrant au gendarme la matraque perdue par le bandit

Dans cette maison isolée, vit une famille laborieuse de cultivateurs, M. Fauconnier, ses enfants, petits-enfants ainsi qu'un domestique.

Lundi, la nuit s'était appesantie sur la campagne, ramenant le calme dans les habitations comme sur les routes.

La famille Fauconnier s'était mise à table, vers 18 h. 30, lorsque soudain les chiens, dans la cour, donnèrent de la voix. Leurs ruades abolements inquiétèrent un moment M. Fauconnier et ses enfants, mais les chiens s'étant tus, ils pensèrent qu'un passant avait dû être cause de cette alerte. Au reste, la forte porte cochère n'était-elle pas solidement fermée.

Vers 19 heures, M. Octeve Feuconnier le fils, quitta la table et se rendit aux étables pour donner à manger aux vaches.

En revenant vers le logis, il songea à visiter les pigeons. Gardant à la main la fourche qui lui avait servi pour prendre le fourrage, il vint vers le pigeonnier, prit son briquet et, en entrant dans la salle obscure, fit jouer la mollette.

Un coup mortel évité

Une flamme claire jaillit, aveuglant pendant un court instant M. Fauconnier dont les yeux étaient habitués à l'obscurité.

Au même instant, un homme qui se tenait caché contre le mur du pigeonnier, sortant soudain, de l'ombre, bondit sur M. Fauconnier en levant le bras d'un geste menaçant.

M. Fauconnier détourna instinctivement la tête. Il sentit à l'épaule une douleur violente.

L'homme parut hésiter quelques instants, puis soudain, se penchant pour éviter les dents de la fourche que le fermier tendait vers lui, il s'esquiva et s'enfuit dans la cour.

M. Fauconnier, appelant au secours courut derrière le bandit.

Il le vit escalader une grille qui sépare la cour de la ferme de la pâture et, se glissant par un trou d'une haie, gagner la route de **Leval** pour s'enfuir à toutes jambes.

Une matraque

M. Fauconnier rentra à la ferme, souffrant violemment du choc qu'il avait reçu et qu'il attribua tout d'abord à un coup de poing américain dont avait dû se servir l'inconnu pour le frapper. Le hasard avait voulu que le coup déviât. A dix centimètres à gauche, il eut pu, tant il était puissant, provoquer une grave blessure à la tête. C'était du reste ce qu'avait cherché le bandit.

Pendant toute la nuit, les fermiers restèrent sur leurs gardes. Au matin, M. Octave Fauconnier vint dans le pigeonnier et à l'endroit où il avait été frappé, il découvrit l'arme de l'agression, une forte matraque, faite avec un filin d'acier recouvert de toile isolante, portant à une extrémité une masse de cuivre en forme d'écrou, instrument dangereux entre les mains d'un individu décidé à frapper.

A l'autre extrémité était nouée une ficelle que le malfaiteur devait passer au poignet pour tenir l'arme.

La ficelle avait cassé, sans doute lorsque le bandit avait frappé, c'est ce qui explique que la matraque soit tombée et que l'homme, désarmé, dans l'obscurité, se soit enfui.

L'Enquête

La gendarmerie fut prévenue hier, vers 11 heures. Aussitôt, M. le chef de brigade Debreyne envoya à la ferme Saint-Vaast deux de ses plus fins collaborateurs, les gendarmes Nisse et Lienard, en compagnie desquels il poursuivit l'enquête l'après-midi.

Des pistes sont actuellement suivies, aussi ne voudrions-nous pas, par trop de détails sur les circonstances de cette agression, entraver les recherches.

Nous rapporterons, toutefois, quelques déclarations que nous fit hier le fermier.

« Je crois, dit M. Octave Fauconnier, que le malfaiteur qui m'a attaqué, connaissait la ferme. Il devait déjà y être venu, car les chiens de garde après avoir aboyé lorsqu'il s'est approché vers 18 h., sont restés calmes ensuite. De plus, lorsque je suis entré dans le pigeonnier, j'étais accompagné d'un chien très vigilant qui pénétra avant moi dans la salle et ne signala rien.

» D'autre part, l'homme s'est enfui par le trou d'une haie ; il devait connaître cette issue, la meilleure dans les circonstances où il se trouvait ».

Ajoutons que certaines constatations intéressantes ont été faites par les gendarmes.

Il faut donc espérer que rapidement on pourra mettre la main au collet de ce gredin qui, la matraque à la main, va s'attaquer la nuit à des fermiers, victimes d'autant plus faciles qu'ils vivent sans méfiance et isolés dans la campagne.

L. B.

A Saint-Amand, un garçon boulanger a tenté de tuer ses camarades de travail

Il tira sur eux des coups de revolver, les manqua et se logea une balle dans la tête

Mardi matin, vers 4 h. 30, un drame qui aurait coûter la vie à trois personnes s'est déroulé dans une boulangerie coopérative située à **St-Amand**, place Jean-Jaurès, quartier du Moulin des Loups.

Préméditation

L'agresseur, un nommé **Dutrieux Léon**, 31 ans, garçon boulanger, demeurant place Jean-Jaurès, avait manifesté depuis quelques mois l'intention de tuer ses deux camarades de travail, il le leur avait même déclaré à plusieurs reprises.

Dans la nuit de lundi à mardi, ses proches s'apercevant de son état d'énervement prévinrent immédiatement les deux ouvriers boulangers de ne pas se rendre à leur travail. Ces derniers avertirent la police et partirent comme d'habitude vers 4 h. du matin pour la boulangerie. Trois agents surveillaient étroitement les abords.

Après une heure d'attente, les agents se concertèrent pour faire une ronde autour de l'établissement afin de s'assurer que l'individu dangereux ne se trouvait pas dans le voisinage.

Il faut croire que Dutrieux était caché à proximité de la boulangerie à la faveur de l'obscurité, car profitant du départ momentané des agents il s'élança à l'intérieur du bâtiment.

Le Drame

Armé d'un revolver, Dutrieux mettant sa menace à exécution, tira deux balles, l'une dans la direction de son camarade **Delcourt**, lequel voyant le geste se jeta à terre pour éviter la balle, puis réussit à prendre la fuite ; l'autre ouvrier, le nommé **Dumont** à qui le second coup était destiné, esquiva lui aussi la balle qui alla se loger dans la porte.

Dumont, revenant sur ses pas, s'élança sur Dutrieux et un combat s'engagea au cours duquel Dumont terrassa le meurtrier. Dutrieux réussit à se relever et emportant son arme prit la fuite vers des jardins voisins situés derrière son habitation.

Le Suicide

Les agents alertés se mirent à sa recherche et une heure après le trouvaient étendu sur le sol dans une prairie, la tête perforée d'une balle et râlant.

M. le Commissaire de police le fit transporter d'urgence à l'Hôpital de Saint-Amand où il eubit dans la matinée l'opération du trépan. Son état est jugé désespéré.

Ce drame rapide a mis en émoi le quartier si calme du Moulin des Loups d'autant plus que la famille de Dutrieux est très estimée et honorablement connue.

On ne sait encore à quoi attribuer ce geste dramatique : s'agit-il de folie ou de vengeance ?

L'enquête que poursuit activement M. Lapouille, commissaire de police nous le révélera bientôt, sans doute.

Dutrieux est né le 16 juin 1901 célibataire. Il vivait avec son père.

G. S.

Lire en 2e page : Les drames de Lille, de Lambersart et d'Ayette.

DEUX IMPORTANTS PROCÈS

Fontenelle, de Beugnies qui tua sa femme condamné à 18 mois de prison par le Tribunal d'Avesnes

La partie civile a obtenu 50.000 fr. de domm.-intérêts

(De notre envoyé spécial)

Le 14 novembre dernier, Henri Fontenelle, 21 ans, manœuvre à **Beugnies**, fusillait sa femme à bout portant. Meurtre ? Accident ? Les deux hypothèses ont été longtemps discutées. Après une instruction minutieuse, M. **Grosjean**, juge à Avesnes, a renvoyé Fontenelle devant le Tribunal correctionnel sous l'inculpation d'homicide volontaire.

Il y a 15 jours, Henri Fontenelle comparaissait devant ses juges et expliquait son acte, son imprudence aux tragiques conséquences.

Hier, Me **J.-C. Legrand**, avocat de l'inculpé, a fait entendre la thèse de la défense après que le ministère public et l'avocat de la partie civile, Me **Vinois**, eurent, l'un requis une sévère sanction, l'autre demandé 100.000 fr. de dommages-intérêts pour la famille de la malheureuse victime.

Henri Fontenelle fera dix-huit mois de prison et paiera 50.000 fr. aux parents inconsolés.

Cette affaire, par les circonstances mystérieuses dont elle s'entoure, dépassa à certains moments, au cours de l'audience d'hier, le cadre de la correctionnelle.

Le drame de **Beugnies** comporta des phases si troublantes que l'on évoqua, au delà du banal accident, le drame intime.

LA PARTIE CIVILE

Nous avons relaté les débats de la première audience.

M. Malicet présidait, assisté de MM. Garnier et Ytier. Après avoir entendu diverses causes, il appela vers 11 h. « l'affaire Fontenelle ».

Le jeune manœuvre, calme comme au cours de la première audience, s'approcha de la barre.

— Vous n'avez rien à ajouter à vos précédentes déclarations, lui demande M. Malicet.

— Absolument rien, et impassible, il regagne sa place.

Me **Vinois**, avocat de la partie civile, a la parole. C'est un véritable réquisitoire qu'il va présenter, enfermant Fontenelle dans un troublant dilemme. Il retrace d'abord la genèse du drame.

Après de copieuses libations, Henri Fontenelle est rentré à son foyer où l'attend sa femme. Une querelle éclate. Il y a un témoin qui en a rapporté tous les épisodes. Fontenelle, les yeux révulsés par la colère, a saisi son fusil de chasse, l'a armé, a visé sa femme — pour lui faire peur — a-t-il dit. Le témoin l'a vu ensuite décharger l'arme et la raccrocher à son clou.

Les époux sont restés seuls.

Le témoin Bernard a dit « Je suis parti, j'ai pensé qu'il avait voulu tuer sa femme et je le pense encore. S'il ne l'a pas fait, c'est sans doute à cause de ma présence ».

Il y eut des mobiles à l'acte de Fontenelle, explique Me Vinois. La jalousie surtout.

On a retrouvé Mme Fontenelle la poitrine trouée d'une balle de fusil. Le mari a déclaré qu'il l'avait tuée accidentellement en voulant lui montrer le fonctionnement du fusil.

Me Vinois critique point par point la thèse de l'accident, de la « démonstration ». Fontenelle était, ajoute-t-il, brutal envers sa femme. Les six mois de mariage furent six mois d'un douloureux supplice. Quant à la victime, on ne recueille partout qu'éloges sur son compte.

Le repentir de Fontenelle ? Me Vinois en fait fi et pour cause. Peut-on croire qu'il regrette, cet homme qui, deux heures après le drame trouvait la force de volonté de simuler la folie et le suicide ?

Au nom des parents de la victime, Me Vinois demande 100.000 francs de dommages-intérêts. « Il faut, dit-il, que cet homme réparе le dommage considérable qu'il a fait aux parents qui lui donnèrent une fille dont il fit une martyre et qu'il leur rendit, tuée, par sa faute à lui ».

LE RÉQUISITOIRE

Impassible, la tête basse, Fontenelle a écouté cette plaidoirie plus sévère qu'une accusation.

Lorsque se lève M. **Lecat**, substitut, faisant fonction de ministère public, il ne cille pas plus.

M. **Lecat**, évoquant cette affaire, condense les éloges faits par les témoins sur la nature de la victime, et les charges recueillies contre l'inculpé. Les preuves n'étant pas suffisantes, Fontenelle a échappé à la Cour d'assises. Il faut lui reprocher une imprudence extrêmement lourde qui s'aggrave par ce fait que l'on ne reçoit sur lui que de médiocres renseignements. Aussi M. Lecat demande-t-il au Tribunal d'appliquer le maximum de la peine.

LA PLAIDOIRIE

La plaidoirie de Me **Legrand** aura le don d'émouvoir Fontenelle que l'on verra larmoyant, secoué de sanglots, lorsque l'avocat évoquera « l'accident pénible et douloureux pour la famille de la victime, imprudence qui cause le désespoir immense de son auteur ».

« Il n'y a pas eu, dit Me Legrand, de volonté de donner la mort. Le Parquet, en connaissance de cause, a traduit Fontenelle dans cette enceinte, sachant que l'on se trouvait en présence d'un accident, il n'y a donc pas lieu de rechercher des mobiles à un acte qui n'en eut pas.

» Il y a une imprudence certaine, la stupide plaisanterie de jouer avec une arme à feu.

» Le désespoir de cet homme, dit-il, est la meilleure atténuation en sa faveur. Toute sa vie il gardera l'image de cette femme qu'il a vu tomber, ensanglantée, au bout du canon de son fusil »

LE VERDICT

Quelques instants plus tard, M. Malicet qui conduisit avec tact et autorité cette délicate affaire, prononce le verdict : **Henri Fontenelle est condamné à 18 mois de prison et 50.000 francs de dommages-intérêts.**

C'est sans aucune réaction visible que Fontenelle rejoignit, encadré de ses gardes, le groupe des condamnés. — L. B.

Larivière, le vérificateur des C. I. de Ronchin condamné à 4 ans de prison par la Cour d'Assises du Nord

Son épouse, Berthe Delfolie, a bénéficié d'un acquittement

C'est un fonctionnaire prévaricateur et sa femme, que les jurés du Nord étaient appelés à juger hier mardi.

Réné Larivière, 29 ans, vérificateur des contributions indirectes, est inculpé de détournements de deniers publics et son épouse, née Berthe Delfolie, également âgée de 29 ans, de recel qualifié.

En haut : René LARIVIERE et Berthe DELFOLIE pendant leur interrogatoire par M. le Président CUNEO en bas.

Voici, à la suite de quelles circonstances :

PLUS DE 265.000 FRANCS DE DÉTOURNEMENTS

Vérificateur des contributions indirectes à la recette de RONCHIN, depuis le 6 avril 1926 et chargé, à ce titre, de la perception des redevances sur le chiffre d'affaires, Larivière, s'est rendu coupable de détournements importants au préjudice du Trésor. Les détournements ont commencé en décembre 1928 et se sont poursuivis jusqu'à son arrestation, le 6 mars 1931. Ils se chiffrent par une somme de 265.991 fr. 84, ainsi qu'il résulte d'un arrêté de débet du ministre des finances du 21 août 1931.

Ces détournements ont été découverts à la suite d'une vérification à laquelle a procédé l'inspecteur principal des contributions indirectes Lechartier.

COMMENT L'INDÉLICAT FONCTIONNAIRE OPÉRAIT

Les procédés employés par l'accusé pour masquer ses agissements frauduleux étaient les suivants, ou bien il omettait de reporter sur le registre de l'année courante les nouis de certains redevables des années précédentes, et par conséquent les sommes que ceux-ci versaient, ou bien il omettait de porter en temps utile au compte des redevables les sommes qu'il détournait et ces sommes n'étaient mentionnées qu'après la vérification de son registre de caisse opérée d'habitude à la fin de chaque trimestre.

Lorsqu'il s'agissait de petites sommes, Larivière reportait les recettes du mois courant aux mois précédents, et l'argent ainsi obtenu chaque mois servait tout au moins partiellement, à combler les lacunes occasionnées dans la tenue des comptes des mêmes redevables par les détournements des mois précédents.

L'accusé omettait, la plupart du temps de délivrer des quittances aux contribuables. Lorsque ces derniers en exigeaient une, il prenait soin de leur remettre une quittance extraite de son livret à souche et dont la souche, soumise à la vérification portait le nom d'un redevable auquel aucune quittance n'avait été délivrée.

L'AUDIENCE

Les deux accusés sont, on s'en doute bien, fort ennuyés de se trouver dans le box exposés ainsi aux regards du public où domine l'élément fonctionnaire.

Larivière est un garçon d'aspect plutôt sympathique. Les explications qu'il fournit, sa façon de s'exprimer attestent de son intelligence.

Sa femme, d'une élégance discrète, est plus effacée.

En dehors des faits reprochés à l'ancien vérificateur, l'acte d'accusation fait aussi état de renseignements assez médiocres qui le représentent comme négligent et peu travailleur.

Larivière proteste contre cette appréciation, ou du moins contre la paresse dont on le charge. Et vraiment l'accusé qui indique qu'il travaillait douze et quatorze heures par jour ne manquait point d'activité.

Malheureusement cette activité qu'il devait tout entière à l'administration qui l'employait, il la manifestait surtout en dehors de ses fonctions.

(Lire la suite en quatrième page)